

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MARS 2023

Délibération n°2023.03.064

Eau Potable : modification de la délibération n°185 du 8 décembre 2022

LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

Secrétaire de Séance: Serge DAVID

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **52**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **6**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Annie MARC à Yannick PERONNET, Pascal MONIER à Vincent YOU, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Brigitte BAPTISTE, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Luc FOUCHIER, Gérard LEFEVRE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/03/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.064**

Rapporteur : Monsieur HUREAU

EAU POTABLE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°185 DU 8 DECEMBRE 2022

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité

Suite à des problématiques d'arrondi des montants des parts délégataires et collectivité dans les tableaux figurant dans le corps de la délibération mais qui n'impactent pas le tarif global voté, il vous est proposé cette nouvelle délibération, pour modifier la délibération initiale (n°2022.12.185).

Ainsi, la répartition des parts délégataires et collectivité sont fixées comme suit pour l'année 2023 :

	SEMEA		Variation
	2022	2023	
Abonnement	34,52	37,51	8,66%
GrandAngoulême	2,61	2,72	4,21%
Délégataire	31,91	34,79	9,02%
Conso.HT	1,1718	1,269	8,29%
GrandAngoulême	0,2067	0,2167	4,84%
Délégataire	0,9651	1,0523	9,03%
Prix de l'eau distribuée TTC – base facture de 120 m ³	1,967	2,0958	6,55%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/03/2023

	AGUR		Variation
	2022	2023	
Abonnement	71,28	75,84	6,40%
GrandAngoulême	39,59	40,93	3,38%
Délégataire	31,69	34,91	10,16%
Conso.HT	1,1815	1,257	6,39%
GrandAngoulême	0,6695	0,692	3,36%
Délégataire	0,512	0,565	10,35%
Prix de l'eau distribuée TTC – base facture de 120 m ³	2,3217	2,4415	5,16%

	VEOLIA		Variation
	2022	2023	
Abonnement	57,47	61,11	6,33%
GrandAngoulême	27,75	29,14	5,01%
Délégataire	29,72	31,97	7,57%
Conso.HT	1,3909	1,478	6,26%
GrandAngoulême	0,6989	0,734	5,02%
Délégataire	0,692	0,744	7,51%
Prix de l'eau distribuée TTC – base facture de 120 m ³	2,3217	2,5607	5,08%

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°2022.12.185 du 08 décembre 2022 suite à des problématiques d'arrondi des montants des parts délégataires et collectivité n'impactant pas les tarifs globaux votés pour l'année 2023.

<p>Pour : 63 Contre : 6 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023
 Publication : 17/03/2023